Appel à candidatures Rejoindre les réseaux de CFA partenaires de l'ANFA 2020 - 2023

1. Contexte

Un acteur reconnu dans la Branche des Services de l'Automobile

Les partenaires sociaux de la Branche des Services de l'Automobile ont mandaté l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) pour mettre en œuvre et décliner une politique de formation centrée sur le renouvellement de la population active. Association loi de 1901 et fonds d'assurance formation, l'ANFA était jusqu'alors agréée par l'Etat en qualité d'OPCA et d'OCTA. Dans la continuité de la loi du 5 septembre 2018, Pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et la création de l'OPCO Mobilités le 19 mars 2019, l'ANFA se voit confier par ce dernier pour 2019, un mandat de gestion. L'ANFA et l'OPCO Mobilités auront des champs de compétences partagés, parmi lesquels figure l'alternance. La mission de l'ANFA, relative au développement et à la promotion de l'apprentissage et de la formation des jeunes souhaitant compléter leur formation initiale, s'inscrira dans la complémentarité de celles de l'OPCO Mobilités, notamment de sa prise en charge financière des contrats.

Un engagement affiché au service du développement et de la promotion de l'alternance afin de favoriser une insertion professionnelle durable

L'apprentissage en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) constitue un élément central de cette politique. Selon l'accord national paritaire de mars 2015, l'apprentissage est le dispositif principal et prioritaire d'accès aux diplômes de l'Etat pour l'ensemble des domaines techniques et professionnels de la Branche. De plus, les CFA peuvent intervenir dans la formation de jeunes en contrat de professionnalisation, notamment dans le cadre des formations visant l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), autre dispositif central de la Branche permettant d'accéder aux qualifications recensées dans le Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA).

Vecteurs essentiels du développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage, les CFA doivent assurer un accompagnement structurant pour les jeunes et les entreprises. Ils doivent également adapter leurs objectifs, leur fonctionnement et leur pédagogie aux évolutions et besoins du secteur. Pour promouvoir l'amélioration qualitative des pratiques de formation et pour soutenir les CFA dans le développement d'une offre de formation en adéquation avec les priorités de la Branche, l'ANFA s'appuie depuis plus de 25 ans sur un réseau de CFA partenaires – notamment les « CFA pilotes ». Les membres de ce réseau sont des partenaires privilégiés de la Branche et bénéficient d'actions d'accompagnement et d'animation.

2. Objectif du présent appel à candidatures

Dans la continuité de ses actions menées depuis plus de 30 ans au service de la Branche, l'ANFA reste garante de la mise en œuvre de sa politique en direction des jeunes et propose des actions complémentaires au financement des contrats d'alternance. Le présent appel à candidatures a pour objectif de sélectionner les CFA partenaires de l'ANFA pour la période 2020 à 2023.

Ces CFA partenaires seront un vecteur pour la mise en œuvre de la politique de la Branche et bénéficieront d'un d'accompagnement relatif à l'animation de travaux. Sous l'impulsion et avec le soutien des équipes de l'ANFA, les CFA partenaires travailleront sur des thématiques ayant trait à la réforme de la formation professionnelle et aux orientations politiques des partenaires sociaux de la

Branche. La mise en réseau de centres de formation et les travaux animés par l'ANFA viseront à favoriser l'émergence et la diffusion de bonnes pratiques dans la perspective d'une amélioration qualitative de l'offre de formation.

A cet effet, l'ANFA identifiera deux réseaux partenaires : les CFA pilotes et les CFA associés. Le réseau des CFA pilotes sera l'interlocuteur principal de l'ANFA et relais de la Branche par rapport à ses principes directeurs pour la formation en alternance. Vitrine de l'offre de formation jeunes, les CFA pilotes constitueront le premier cercle des CFA partenaires et auront une position privilégiée dans les actions mises en œuvre par l'ANFA. Par ailleurs, ils seront la cible prioritaire d'éventuelles subventions réservées dans le cadre d'une enveloppe dédiée aux CFA partenaires de l'ANFA visant l'amélioration qualitative de leur matériel et de leur équipement technique. Les CFA associés pourront - dans les limites du périmètre dédié à ce deuxième cercle – bénéficier d'actions d'accompagnement, notamment sur des sujets techniques relatifs à la qualité de leur offre de formation. De plus, ils seront – dans une moindre mesure que les CFA pilotes – bénéficiaires prioritaires d'éventuelles subventions dans le cadre d'une enveloppe dédiée visant l'amélioration qualitative de leur matériel et de leur équipement technique. Les enveloppes financières par catégorie sont fixées chaque année par le Conseil de gestion de l'ANFA.

3. Etablissements éligibles

Le présent appel à candidatures est ouvert à tous les CFA proposant des formations par contrat d'apprentissage et, le cas échéant, des formations par contrat de professionnalisation pour compléter une formation initiale dans le domaine de la Branche des services de l'automobile, de type "CQP jeune". Les établissements proposant exclusivement des formations par contrat de professionnalisation ne sont pas éligibles.

Les candidatures devront être portées par les têtes de réseaux : ces dernières candidatent pour le(s) site(s) qu'elles ont identifié(s) comme éligible(s) au présent appel à candidatures.

4. L'accompagnement des CFA partenaires de l'ANFA

Les travaux des réseaux des CFA partenaires de l'ANFA prendront en compte les principes directeurs de la Branche et mettront un accent particulier sur des thématiques liées à la réforme de la formation professionnelle, notamment aux exigences relatives à la qualité des actions de formation.

En fonction de ces orientations, l'ANFA impulsera et pilotera des projets, ou animera des réunions, des groupes de travail, des séminaires thématiques ou encore des actions de professionnalisation avec des représentants des CFA partenaires des deux réseaux. Les participants à ces actions seront sélectionnés à travers des appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets spécifiquement dédiés aux Réseaux de l'ANFA. L'ANFA associera – autant que possible et selon la nature des projets proposés, l'ensemble de ses CFA partenaires. Ces derniers auront par ailleurs la possibilité de suggérer des thématiques à traiter dans ce cadre.

Les CFA qui composeront les réseaux de l'ANFA feront l'objet d'une animation collective et d'un suivi, dont la mise en œuvre sera confiée au *Service Accompagnement des Etablissements* de la *Direction Compétences et Ingénierie* de l'ANFA. A ce service dédié au sein de l'ANFA, s'ajouteront, à titre individuel, les services régionaux de l'OPCO Mobilités en tant qu'acteurs du tissu formatif régional.

L'ANFA prendra à sa charge les frais engendrés par les productions communes d'outils tels que la mobilisation de prestataires ou d'experts, les frais de conception ou encore les frais de déplacement. Les prises en charge financières relatives au défraiement du temps-homme sont exclues du périmètre du présent appel à candidatures. Les travaux des CFA partenaires ne seront pas la contrepartie de subventions éventuelles de l'ANFA.

4.1 Thématiques des travaux

Les thématiques d'accompagnement se concentreront autour des champs suivants :

- Les pratiques pédagogiques: qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance, d'accompagner la diversité des publics accueillis (individualisation, personnalisation, adaptation des parcours...), de la rénovation des référentiels et plus largement de l'accompagnement à la mise œuvre de la réforme de la formation professionnelle d'une part, ou encore d'encourager et d'expérimenter les mutations numériques, d'accompagner le changement de posture des formateurs ou de contribuer à la production de ressources pédagogiques d'autre part, l'ANFA s'engage à accompagner ces thématiques auprès de ses CFA partenaires.
- La relation CFA-entreprise-jeune : les CFA doivent accompagner le développement d'une offre de services auprès des entreprises, c'est-à-dire identifier les besoins de celles-ci afin d'apporter une réponse grâce à des projets d'accompagnement individualisés. Pour cela, l'ANFA les accompagne dans le déploiement de la fonction développement à travers différents dispositifs : formation, accompagnement, groupes de travail dédiés ou encore un séminaire annuel dédié. A ces temps peuvent s'ajouter des actions de professionnalisation telles que les techniques d'accompagnement des entreprises ou la gestion de données des entreprises, etc. Ces actions s'inscriront dans le cadre du développement et du renforcement d'une alternance intégrative, qui sera également impulsée par les CFA avec notamment des rencontres entreprises-jeunes-formateurs au service de la qualité de la formation et de la relation entre les trois acteurs.
- Accompagnement social: les CFA, véritables lieux de vie, portent une attention particulière au partage des rôles formatifs entre l'entreprise et le CFA et à l'accompagnement socio-éducatif auprès des jeunes. Prendre en compte les difficultés personnelles (mobilité géographique, problématique du logement, risques d'addiction, d'endettement...) qui pourraient entraver les parcours de formation, c'est anticiper les situations de décrochage et de rupture de contrat. L'ANFA soutient les initiatives en faveur de l'accompagnement social et les démarches pouvant sécuriser le jeune dans sa vie personnelle en développant son accès à la citoyenneté et à la culture. Pour cela, l'ANFA s'associe à IRP AUTO, groupe de protection sociale des professionnels des services de l'automobile, afin de développer des actions en faveur des jeunes en alternance.
- Actions en faveur de la mobilité européenne : la mobilité européenne constitue un levier pour augmenter l'attractivité de l'alternance. Elle renforce les compétences transversales et techniques des jeunes bénéficiaires et favorise ainsi leur insertion professionnelle. Les CFA et leurs référents mobilité jouent un rôle central dans le développement de cette mobilité. L'ANFA conseille et accompagne les référents mobilité de ses réseaux de CFA partenaires, notamment dans la recherche d'établissements partenaires étrangers, dans la conception des actions de mobilité ou apporte son appui relatif à l'ingénierie d'actions de mobilité à visée certificative. A cet effet, elle soutient des projets individuels, anime des séminaires et réunions de travail et propose une offre de formation professionnalisante pour les référents mobilité.

Les thématiques d'accompagnement exposées ci-dessus s'inscrivent dans une thématique plus large relative à la conduite de changement. C'est pourquoi, en plus des équipes pédagogiques, l'ANFA soutient les actions qui visent à accompagner les directions des CFA dans la mise en œuvre du projet d'établissement dont ils ont la responsabilité. Sur ce type d'action, l'ANFA aura pour mission d'accompagner les directions à concevoir, formaliser et capitaliser des démarches relatives à la conduite de changement et de travailler sur le développement stratégique du CFA.

4.2 Les CFA pilotes et les CFA associés

Les CFA pilotes et les CFA associés seront des partenaires privilégiés de l'ANFA. Ils bénéficieront d'actions d'accompagnement exclusives. Sur certaines thématiques, au regard de l'adéquation de la stratégie du CFA avec la politique de la Branche, les CFA pilotes pourront cependant bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Accompagnement générique (CFA pilotes et associés)

Les CFA pilotes et associés pourront bénéficier d'actions d'accompagnement génériques concernant

- Mise à disposition d'informations (études, rapports, résultats de projets, etc.) permettant aux CFA d'adapter leur offre de formation aux besoins régionaux et interrégionaux et aux exigences qualité,
- Association des CFA aux actions de promotion des métiers,
- Association des CFA à des séminaires, groupes de réflexion, groupes de travail ou d'autres travaux relatifs à :
 - o L'ingénierie et l'innovation pédagogique,
 - o La relation CFA-entreprise,
 - L'accompagnement social,
 - o La mobilité européenne,
 - Sans exclure d'autres sujets liés aux éventuelles évolutions règlementaires ou technologiques.

Dans ce cadre, les CFA pilotes et associés seront amenés à répondre à des appels à manifestation d'intérêt réservés exclusivement aux CFA partenaires de l'ANFA.

Accompagnement spécifique (CFA pilotes et associés)

Les CFA pilotes et associés pourront, le cas échéant, bénéficier d'un accompagnement financier supplémentaire, notamment concernant :

- Le développement de l'insertion professionnelle,
- La promotion des métiers,
- Et la mobilité européenne.

Dans ce cadre, les CFA pilotes et associés seront amenés à répondre à des appels à projets réservés exclusivement aux CFA partenaires de l'ANFA.

Accompagnement renforcé (CFA pilotes)

L'ANFA accompagnera les CFA pilotes au développement d'une stratégie de communication et proposera des travaux relatifs à :

- La conduite de changement,
- La stratégie de l'établissement dans le contexte de la réforme de la formation professionnelle,
- La mise en œuvre de projets, par exemple par rapport à l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques ou l'individualisation des parcours.

Dans ce cadre, les CFA pilotes seront amenés à répondre des appels à manifestation d'intérêt leur étant exclusivement réservés.

Charte d'appartenance aux réseaux

Les CFA pilotes et les CFA associés signeront d'une charte d'appartenance aux réseaux des CFA partenaires de l'ANFA, les engeant à :

CFA Pilotes

- Prendre en compte les orientations de la Branche,
- Proposer une offre de formation en accord avec la Branche,
- S'engager à développer ses ressources internes, tant sur les moyens humains que techniques, particulièrement dans les projets financés par les services de l'automobile, afin de conforter le Réseau dans son rôle privilégié d'outil de la Branche,
- Participer à une fonction de veille (politiques régionales, pratiques en matière de pédagogie de l'alternance),
- Contribuer et participer à minima 3 groupes de travail sur la totalité de la convention ; participer à tous les séminaires thématiques et à la réunion annuelle plénière dédiée aux directeurs,
- Proposer des innovations, mutualiser des outils pour faire évoluer les pratiques de formation, d'accompagnement et de développement de la qualité de la formation,
- Relayer, associer, impliquer et accompagner les entreprises aux actions du Réseau,
- Viser un accompagnement spécifique pour chaque jeune, selon son parcours,
- Contribuer et promouvoir les métiers de la Branche (Semaine des Services de l'Automobile de la Mobilité, évènements en faveur des jeunes, des familles et des entreprises),
- Accompagner tout au long du parcours de formation : de la définition du projet professionnel à l'insertion professionnelle,
- Informer l'ANFA dans la mesure du possible.

CFA Associés

- Prendre en compte les orientations de la Branche,
- Proposer une offre de formation en accord avec la Branche,
- Participer à une fonction de veille (politiques régionales, pratiques en matière de pédagogie de l'alternance),
- Contribuer et participer, a minima à 1 ou 2 groupes de travail sur la totalité de la convention, et participer à tous les séminaires thématiques,
- Relayer, associer, impliquer et accompagner les entreprises aux actions du Réseau,
- Viser un accompagnement spécifique pour chaque jeune, selon son parcours,
- Informer l'ANFA dans la mesure du possible.

5. Critères et modalités de sélection

L'appartenance au réseau des CFA pilotes ou au réseau des CFA associés se décidera en fonction d'un questionnaire d'auto-positionnement et d'une note de synthèse précisant la candidature. Le classement des candidatures sera validé par une commission de sélection.

Auto-positionnement

Le questionnaire d'auto-positionnement reposera sur des :

- Critères propres à la Branche des services de l'automobile,
- Critères propres à la certification qualité dans les organismes de formation proposant des actions par alternance.

Un outil de recueil de données pour l'auto-positionnement développé par l'ANFA permettra aux établissements candidats de remplir le questionnaire. Les questions porteront sur :

- Les effectifs des jeunes formés,
- La qualité des relations partenariales avec l'ANFA,
- L'ingénierie et l'innovation pédagogique,
- Les actions pour promouvoir la formation aux métiers de la Branche,
- Des informations financières.

L'ANFA se réserve le droit de demander des documents complémentaires après le dépôt de la candidature qu'elle jugerait nécessaires pour affiner un critère d'appréciation. Le candidat sera contacté par mail et disposera d'une durée de 7 jours pour répondre.

Note de synthèse

Dans la note de synthèse (6000 caractères maximum) le CFA candidat présentera :

- Le(s) site(s) concerné(s) par sa candidature (notamment si une tête réseau candidate pour plusieurs sites) ainsi que les liens juridiques entre la tête de réseau et les sites concernés,
- Son projet d'établissement,
- La place des services de l'automobile dans ses orientations stratégiques,
- Son implication dans des actions et des événements impulsés par l'ANFA,
- Les actions mises en place en lien avec la réforme de la formation professionnelle pour :
 - Favoriser la qualité de la relation CFA-entreprise et développer la pédagogie de l'alternance,
 - o Accueillir et accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle,
 - Développer et actualiser des ressources pédagogiques et faire émerger des approches pédagogiques novatrices,
 - o Promouvoir la mobilité européenne.

Classement des candidatures

Les établissements candidats seront classés en fonction de leurs réponses au questionnaire d'autopositionnement et d'une évaluation de leur note de synthèse.

Commission de sélection

La commission de sélection aura comme objectif de valider le classement des CFA candidats préétabli par le biais de l'outil d'auto-positionnement et par l'évaluation de la note de synthèse. Elle sera composée de membres de l'ANFA compétents dans les domaines précités. D'autres participants pourront être invités à émettre des avis. Il s'agira de personnes « ressources » sollicitées pour leurs compétences au regard des thématiques des travaux mentionnées ci-dessus.

Sélection des candidatures

La composition des réseaux des CFA pilotes et associés se décidera en fonction du classement des CFA candidats validé par la commission de sélection. Les CFA les mieux notés deviendront CFA pilotes ou associés. La taille des réseaux dépendra de la projection probable de l'enveloppe budgétaire de l'ANFA.

Notification des candidats

Les CFA candidats retenus en tant que CFA pilote ou associé recevront un courriel indiquant leur statut. Les CFA candidats non retenus recevront un courriel indiquant leur note finale et leur position dans le classement des candidats.

Recours

Les CFA candidats non retenus pourront demander des précisions sur les motifs de l'évaluation de leur candidature. Pour cela, ils disposeront d'un délai de trois semaines après la notification par l'ANFA. Le cas échant, l'ANFA leur communiquera des précisions sur les mesures à entreprendre pour augmenter la possibilité d'être sélectionné en tant que CFA pilote ou associé. Les CFA concernés pourront redéposer un dossier de candidature prenant en compte ces précisions un an et six mois après la notification par l'ANFA suite au dépôt du premier dossier. Leur candidature sera évaluée selon les critères de sélection ci-dessus et au regard de la mise en place de mesures prenant en compte les pistes d'amélioration communiquées par l'ANFA. Les délais de traitement de leur demande leur seront précisés par l'ANFA trois semaines après la réception du deuxième dossier de candidature.

Charte d'appartenance aux réseaux

Chaque CFA conventionnera avec l'ANFA, pour une durée de 3 ans, et sera signataire d'une charte des CFA pilotes de l'ANFA ou des CFA associés.

6. Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée à lundi 30 septembre 2019 à 20h. Les candidats seront informés des résultats de la procédure de sélection à compter du lundi 4 novembre 2019.

7. Contact

Pour toute question, veuillez adresser un mail à : sae@anfa-auto.fr.

Fait à Meudon, le vendredi 26/07/2019.

Le Premier Vice-Président

Bernard GUYOT

Le Président

Stéphane RIVIERE